

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BOGOTA***

de la société

SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER

enregistrée sous le

n°2019-4085

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	BOGOTA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11, boulevard de la grande Thumine, Parc d'Ariane - Bât B, F-13090 AIX-EN-PROVENCE, France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	300 g/L - chlorure de chlorméquat 150 g/L - ethéphon
Et	dont l'origine est décrite en annexe I, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	2100343
Numéro d'AMM	2110153
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 22 JUIL. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

